

L'URGENCE DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DU MINISTRE

**L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Madame le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Le ministre se rend compte que des objectifs de développement communs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux présentent un avantage évident. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a annoncé une entente de développement conjointe fédérale-provinciale avec le Nouveau-Brunswick depuis qu'il a assumé ses fonctions actuelles, il y a dix-huit mois? Va-t-il discuter de l'urgence de la question avec ses collaborateurs?

**L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Madame le Président, bien sûr, les négociations avec les provinces se poursuivent dans de nombreux domaines entre les ministres des divers secteurs. Toutefois, comme je l'ai dit, l'accord de développement économique et régional, l'accord-cadre même, sera conclu avant la fin de l'année, si tout va bien, et je compte que conformément à ces ententes, les ministres chargés des secteurs vont soumettre un certain nombre d'initiatives à entreprendre sous peu.

\* \* \*

AIR CANADA

ON DEMANDE D'INTERDIRE DE FUMER EN VOL

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la catastrophe aérienne qui a coûté la vie à plus de 20 passagers à bord du vol d'Air Canada en provenance du Texas, ainsi qu'à l'incendie qui s'est déclaré sur un vol en direction des Bermudes et qui aurait été allumé dans les toilettes de l'appareil par un passager faisant l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Absorption faite de la question des produits ignifuges, le ministre des Transports et sa collègue, le ministre de la Santé, ont-ils songé à envisager d'interdire de fumer sinon sur toutes les lignes, du moins sur les vols courts ou durant moins de deux heures? Le ministre y a-t-il songé sérieusement dans le but de protéger la vie des voyageurs?

• (1450)

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question il y a environ dix jours, si ma mémoire est bonne. Je me suis exposé à de vives critiques en disant qu'il était encore socialement acceptable de fumer. J'ai reçu à ce sujet des lettres de personnes affirmant le contraire. Quoi qu'il en soit, il existe actuellement des sections fumeurs et non fumeurs à bord des avions, ce qui veut dire qu'il est permis d'y fumer. Je suis au courant d'une étude qu'a ordonnée le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur le droit de fumer dans les endroits publics, mais cela n'a rien à voir avec la sécurité en vol.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LES CHEFS DU MANITOBA SUR LES DÉPENSES FAITES DANS LES RÉSERVES

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes à propos des efforts déployés par le comité du budget de tous les chefs de la province du Manitoba pour établir un protocole d'entente avec le ministre et ses fonctionnaires. Depuis 18 mois, les chefs essaient de conclure une entente avec le ministre pour avoir plus de latitude quant aux dépenses budgétaires faites sur leurs réserves. Le ministre peut-il nous dire quand il cessera d'atermoyer et quand il signera une entente avec les chefs?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, ce n'est pas une question d'atermolements. Nous sommes sur le point de conclure une entente. Il n'y a en fait qu'un empêchement, c'est que les chefs veulent un libellé qui, d'après les légistes de la Couronne, ne serait pas légal, compte tenu de nos procédures en matière d'administration financière et de la loi du Parlement. A part cela, nous sommes vraiment sur le point d'en arriver à une entente.

Je tiens à ajouter que je rencontre David Ahenakew, chef de l'APN à Ottawa cet après-midi et nous essayerons peut-être d'adopter une entente globale et nationale, calquée sur l'entente avec le Manitoba. J'espère par conséquent que cette entente sera conclue très bientôt.

LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, le ministre sait que l'Assemblée des premières nations a donné son appui aux chefs du Manitoba. Ceux-ci veulent que cette entente soit signée et le ministre dit depuis plus d'un an à ces chefs qu'elle le sera bientôt. Il a dit que les fonctionnaires de son ministère ne devraient pas s'immiscer dans l'autonomie des Indiens. Je le demande encore une fois, quand cette entente sera-t-elle signée? Si le ministre ne peut pas le dire, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi au juste elle ne peut pas être signée, d'après lui?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, je dois répéter que la prémisse du député est complètement fautive. J'ai dit aux chefs du Manitoba quel genre d'entente je suis disposé à signer. Je crois que cela correspond à ce qu'ils veulent. Je ne tiens pas à m'immiscer le moins dans leurs aspirations à l'autonomie; c'est l'objectif. C'est pourquoi le gouvernement a donné le plus de latitude possible, et le parti du député était d'accord, au comité permanent, pour pouvoir établir dès que possible un rapport sur lequel nous pouvons baser l'autonomie des Indiens. Le seul obstacle, c'est qu'une partie du texte que certains chefs du Manitoba veulent absolument conserver ne peut tout simplement pas être acceptée, d'après ce que m'a dit un conseiller juridique indépendant. Si nous arrivions à supprimer ces passages, nous pourrions signer l'entente incessamment.